Cfdt:

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

DOTC 91

Abolition de l'esclavage **15 juillet 2013**

Le devoir de mémoire !

L'histoire des descendants d'esclaves et des anciennes colonies fait partie de la mémoire collective nationale et européenne. Nantes, Paris, Bordeaux et d'autres grandes villes, poursuivent ce chemin de la mémoire retrouvée.

En 2011, l'édification du Mémorial à Nantes en hommage à tous ceux qui ont lutté, qui luttent et lutteront contre l'esclavage, vient clore un cycle et en ouvrir un autre : celui du présent et de l'avenir.

Pourquoi le 10 mai ?

Le 10 mai évoque la déclaration de Delgrès en 1802. C'est aussi le jour de l'adoption à l'unanimité par le Sénat, en 2ème et dernière lecture de la loi Taubira en 2001. **Le 10 mai est donc la "journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition"** depuis 2006, faisant de la France le 1ier Etat et le seul à ce jour qui ait déclaré la traite négrière et l'esclavage "crime contre l'humanité".

La France est également le seul Etat à avoir décrété une journée nationale de commémoration.

La journée à la mémoire des victimes de l'esclavage colonial est le 23 mai. Cette année 2013, deux monuments dédiés aux victimes ont été officiellement inaugurés dans le 93.

La question des réparations

Le président de la République a estimé récemment qu'il ne pouvait pas y avoir de réparations financières. Plus nuancée, Christiane Taubira prône des *«politiques foncières»* pour les descendants d'esclaves dans les territoires d'outre-mer. Parce qu'il y a eu confiscation des terres soit par l'Etat soit par les grands propriétaires, la ministre de la Justice préconise *«une action publique qui consisterait à acheter des terres […], des remembrements fonciers […] sans ouvrir de guerre civile, sans expropriation».*

La Commémoration n'atteindra sa pleine dimension citoyenne que si le débat sur la notion des réparations est approfondi.

Autres possibles pistes :

- Créer **un Fond National pour la Réparation**, alimenté par une contribution obligatoire des bénéficiaires de la traite négrière et du colonialisme.
- Instituer un jour férié en mémoire de la traite, de l'esclavage et des abolitions, à égalité avec ce qui existe dans les départements d'Outre-mer.

Esclavage moderne

Pour lutter contre ce fléau toujours présent, les députés ont adopté mardi 14 mai un amendement PS créant un **crime d'esclavage et de servitude** puni de quinze ans de réclusion **pour répondre aux formes d'esclavage moderne.**

Après avoir demandé le retrait de cet amendement et proposé un groupe de travail, la ministre de la justice s'en est remis à la sagesse de l'Assemblée devant l'insistance des députés PS, soutenus par leurs collègues UMP.

L'amendement a été adopté lors de l'examen d'un projet de loi transposant plusieurs directives européennes sur la justice, notamment la traite des êtres humains ou les abus sexuels envers les enfants.

En réponse aux revendications des Africains descendants d'esclaves, il doit y avoir de vraies solutions. De grands combats doivent continuer à être menés pour porter haut et fort la dignité dans le DEVOIR DE MEMOIRE

CFDT SF3C Antenne 91 – DOTC Enseigne 7/9 place des Terrasses de l'Agora
Tel.: 01 69 87 12 60 – Mail : 91@cfdtsf3c.org